

ICADE SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES ET/OU A
EMETTRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS
MANDATAIRES SOCIAUX**

(Assemblée générale mixte du 23 mai 2016 – 22^{ème} résolution)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION
D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES ET/OU A EMETTRE AUX
MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET/OU CERTAINS MANDATAIRES
SOCIAUX**

(Assemblée générale mixte du 23 mai 2016 – 22^{ème} résolution)

ICADE SA
35, rue de la Gare
75019 Paris

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et / ou à émettre aux membres du personnel et / ou certains mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 0,5% du nombre d'actions constituant le capital social dilué de la Société à la date de la décision d'attribution des actions par le conseil d'administration. Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux mandataires de la Société ne pourra pas dépasser 0,5% de cette enveloppe et les attributions définitives au bénéfice de ces derniers seront soumises à une ou plusieurs conditions de performance qui seront fixées par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites ou à émettre. Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

ICADE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée générale mixte du 23 mai 2016 – 22^{ème} résolution

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS

GILLES RAINAUT

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**

JEAN-BAPTISTE DESCHRYVER
